

Pas de registre public pour les dons d'argent

Le National a rejeté une initiative demandant que les dons uniques dès 5000 francs et les séries de dons dès 10'000 francs par an soient publiés.



En Suisse, il n'y aucune recommandation concernant les dons en espèces. (photo: Keystone)

on off i

Une faute?

[Signalez-la-nous!](#)

Il n'y aura pas de registre public sur les dons d'argent aux parlementaires. Le National a rejeté jeudi par 130 voix contre 52 une initiative de Nadine Masshardt (PS/BE). Elle demandait que les dons uniques dès 5000 francs et les séries de dons dès 10'000 francs par an soient publiés.

En tant qu'élu, on doit à l'électorat plus de transparence, estime la Bernoise. En Allemagne, il y a des règles beaucoup plus strictes. En Suisse, au contraire, il n'y aucune recommandation concernant les dons en espèces. La confiance est indispensable en démocratie, a renchéri Marianne Streiff (PDC/BE).

Confiance plus élevée en Suisse

Pour la majorité de droite au contraire, la confiance des Suisses dans le système est précisément plus élevée que dans d'autres pays, a relevé Michaël Buffat (UDC/VD). On dépense beaucoup moins d'argent du contribuable pour les députés.

La tenue d'un registre public par les services du Parlement renforcerait au contraire la méfiance. Elle donnerait l'impression que les députés sont susceptibles d'être achetés. En outre, un tel registre nécessiterait beaucoup de contrôles et de bureaucratie.

La socialiste bernoise n'a pas eu plus succès (113 voix contre 71) en réclamant d'inscrire dans la loi que les élus ne peuvent participer à un voyage organisé par un groupe d'intérêts que s'ils en assument les frais. Une telle directive a déjà été émise et les parlementaires sont en outre soumis aux dispositions pénales sur la corruption.